

Paris, le 2 septembre 2015

## Réforme des rythmes scolaires : l'AMIF tire un premier bilan

*Dans un contexte de baisse rapide et brutale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les Maires d'Ile-de-France rencontrent des difficultés pour maintenir les services existants. Dès lors, en financer de nouveaux devient extrêmement difficile. C'est pourquoi, la réforme des rythmes scolaires a suscité une grande disparité dans sa mise en place et a renforcé les écarts entre les communes.*

*Un an après sa mise en œuvre, l'Association des Maires de l'Ile-de-France (AMIF) dresse un premier bilan et donne la parole à trois Maires d'Ile-de-France, afin qu'ils évoquent leur expérience respective.*

Au-delà de la question des infrastructures disponibles pour accueillir les enfants durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) prévues par la réforme, un des problèmes majeurs est le financement du personnel nécessaire pour assurer ces activités. Le statut des animateurs dans le périscolaire est précaire et n'attire pas les professionnels. Les communes font donc appel aux enseignants volontaires, aux animateurs des villes, au personnel jeune et au tissu associatif. Ainsi, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'appuie sur son club de judo pour développer des ateliers.

Les aides de l'Etat, avec le fond de soutien au développement des activités périscolaires qui accorde la somme de 50 euros par élève et par an aux communes ayant mis en place un Projet Educatif Territorial (PEDT), et les aides apportées par les Caisses d'Allocations Familiales, sont insuffisantes.

Pour financer les TAP, de nombreux Maires ont dû revenir sur le principe de gratuité. Dans le Val-de-Marne, le Sénateur-Maire PS d'Alfortville, Luc Carvounas, facture désormais les TAP, entre 30 à 150 euros par enfant en fonction du quotient familial. De même, en Seine-et-Marne, le Maire Les Républicains d'Emerainville, Alain Kelyor, demande désormais aux parents de contribuer à hauteur de 100 euros par enfant à leur financement.

Pour ne pas fragiliser davantage les communes et pour maintenir la cohésion sociale dans nos territoires, l'AMIF s'associe à l'AMF pour demander à l'Etat de réévaluer le fonds d'amorçage en fonds de soutien pérenne.

### Contact presse:

Florian Bachelet  
fbachelet@amif.asso.fr - 06 79 86 78 23

Léonard Gallot:  
leonard@agenceraoul.com - 07 88 02 31 60

Krystel Valaydon  
krystel@agenceraoul.com - 06 28 73 31 76